

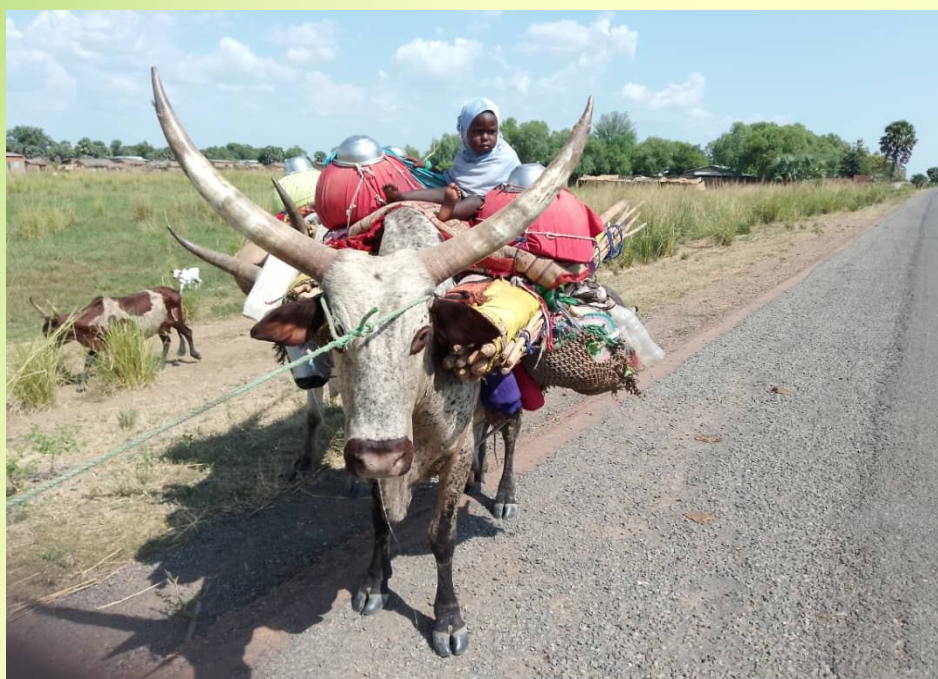
N°35 – 19^e année

Décembre 2025

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

À H Ñ H Ñ



REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

Laboratoire de Recherche sur la Dynamique
des Milieux et des Sociétés

Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société

UNIVERSITE DE LOME – TOGO

<https://ahoho.net/>

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

À H Ñ H Ñ

REVUE DE GEOGRAPHIE DU LARDYMES

BASE D'INDEXATION



TOGETHER WE REACH THE GOAL

SJIF Impact Factor

SJIF 2025 : 5.123

<https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

ISSN-P : 1993-3134

ISSN-L : 3007-4185

URL : <https://ahoho.net/>

Country : 🇲🇻 Togo

BASES DE RÉFÉRENCEMENT



Àḥḥḥ

Àḥḥḥ : que signifie ce vocable et pourquoi l'avoir choisi pour désigner une revue scientifique ?

Le mot aḥḥḥ prononcé àḥḥḥ, à ne pas confondre avec aḥhḷ, désigne en éwé le cerveau, au propre et au figuré, et aussi la cervelle. Il appartient au champ analogique de súśú "pensée", "idée" ; anyásā "intelligence" "connaissance". Anyásā désigne également la bronche du poisson.

Dans les textes bibliques, anyásā est mis en rapport synonymique avec núnya "savoir".

Mais pour exprimer le savoir scientifique, et la pensée profonde profane, on utiliserait Àḥḥḥ. Voilà pourquoi le vocable a été retenu pour nommer cette Revue de Géographie que le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie se propose de faire paraître annuellement.

La naissance de cette revue scientifique s'explique par le besoin pressant de pallier le déficit d'organes de publication spécialisés en géographie dans les universités francophones de l'Afrique subsaharienne.

Aujourd'hui, nous vivons dans un monde de concurrence et d'évaluation et le milieu de la recherche scientifique n'est pas épargné par ce phénomène : certains pays africains à l'instar des pays développés, évaluent la qualité de leurs universités et organismes de recherche, ainsi que leurs chercheurs et enseignants universitaires sur la base de résultats mesurables et prennent des décisions budgétaires en conséquence. Les publications scientifiques sont l'un de ces résultats mesurables.

La publication des résultats de la recherche (ou la transmission de l'information ou du savoir est la pierre angulaire du développement de la culture technologique de l'humanité depuis des millénaires : depuis les peintures rupestres d'animaux (destinées peut-être à la formation des futurs chasseurs ou à honorer un projet de chasse) en passant par les hiéroglyphes des Egyptiens jusqu'aux dessins et écrits de Léonard de Vinci (les premiers rapports techniques). L'apparition de techniques d'impression bon marché a induit une croissance explosive des publications, et une certaine évaluation de la qualité était devenue nécessaire. Les sociétés savantes ont commencé à critiquer les publications, qui étaient souvent sous forme manuscrite et lues en public ; ce procédé est la version ancestrale de l'évaluation que nous pratiquons de nos jours. Aujourd'hui, une publication électronique multimédia accessible par un hyperlien, comportant un code exécutable et des données associées, peut être évaluée par toute personne au moyen d'un commentaire en ligne.

Le fait d'extérioriser les concepts de l'esprit des chercheurs et enseignants universitaires, de les consigner par écrit (avec les résultats et observations qui y sont associés), permet une conservation posthume des travaux de ceux-ci et rend leurs résultats reproductibles et diffusables. Certains estiment que cette « conservation externe de la mémoire » est le signe distinctif de l'humanité.

C'est précisément pour parvenir à cette vision holistique de la recherche (et non seulement de ses résultats, dont les plus évidents sont les publications, mais aussi de son contexte), que nous éditons depuis 2007 la revue Aḥḥḥ afin que chaque géographe trouve désormais un espace pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche et puisse se faire évaluer pour son inscription sur les différentes listes d'aptitudes des grades académiques de son université.

Puisse sa parution être transmise au sein des enseignants et chercheurs du LARDYMES de génération en génération.

Professeur Koffi A. AKIBODE

À H Š H Š

Revue de Géographie du LARDYMES

publiée par le *Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES)* du Département de Géographie, Faculté des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Lomé.

Directeur :

Tchégnon ABOTCHI, Professeur Titulaire, Université de Lomé

Secrétariat de rédaction :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Martin Dossou GBENOUGA**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Secrétariat administratif :

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé
- **Koku-Azonko FIAGAN**, Maître de Conférences, Université de Lomé

Comité scientifique :

- **Jérôme ALOKO-N'GUESSAN**, Directeur de Recherche, Institut de Géographie Tropicale, Université de Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Maurice Bonaventure MENGHO**, Professeur Titulaire, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo
- **Oumar DIOP**, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Saint-Louis, Sénégal
- **Odile Viliho DOSSOU GUEDEGBE**, Professeure Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Jean Bernard MOMBO**, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo, Gabon
- **Henri MONTCHO**, Professeur Titulaire, Université Zinder, Niger
- **Nébié OUSMANE**, Professeur Titulaire, Université à l'Université Ouaga I Pr Joseph Ki Zerbo, Ouagadougou, Burkina Faso
- **Céline Yolande KOFFIE-BIKPO**, Professeure Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Paul Kouassi ANOH**, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Arsène DJAKO**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Tchégnon ABOTCHI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Joseph Pierre ASSI-KAUDJHIS**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Placide F. G. A. CLEDJO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Kossiwa ZINSOU-KLASSOU**, Professeure Titulaire, Université de Lomé, Togo

- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Toussaint VIGNINO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Bernard FANGNON**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Adrien DOSSOU-YOVO**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Narcisse ASSI-KAUDJHIS**, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Fidèle Marcellin ALLOGHO-NKOGHE**, Professeur Titulaire, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- **Médard NDOUTORLENGAR**, Professeur Titulaire, Université de N'Djaména, Tchad
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo

Comité de lecture

- **Koudzo SOKEMAWU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Follygan HETCHELI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Padabô KADOUZA**, Professeur Titulaire, Université de Kara, Togo
- **Moussa GIBIGAYE**, Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- **Selom Komi KLASSOU**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Tchaa BOUKPESSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Pessièzoum ADJOUSI**, Professeur Titulaire, Université de Lomé, Togo
- **Konan KOUASSI**, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- **Délali Komivi AVEGNON**, Professeur Titulaire, Ecole Normale Supérieure d'Atakpamé, Togo
- **Médard NDOUTORLENGAR**, Professeur Titulaire, Université de N'Djaména, Tchad
- **Ludovic Baïsserné PALOU**, Maître de Conférences, Ecole Normale Supérieure de N'Djaména, Tchad
- **Vincent MOUTEDE-MADJI**, Maître de Conférences, Université d'ATI, Tchad
- **Dangnisso BAWA**, Maître de Conférences, Université de Lomé, Togo

A ces membres du comité scientifique et de lecture, s'ajoutent d'autres personnes ressources consultées occasionnellement en fonction des articles à évaluer

Photo couverture _ *Aḥḥḥ* _ Décembre 2024 : Exode de pasteurs nomades à Han Bonbhor au Tchad
(Crédit : Ludovic Baiserne PALOU)

Copyright © reserved « *Revue À Ḥ Ḥ* »

Site Internet de la revue *Aḥḥḥ* : <https://ahoho.net/>

The journal is indexed in : SJIFactor.com, <https://www.sjifactor.com/passport.php?id=23818>

AVIS AUX AUTEURS

La *Revue Ah5h5*, Revue de Géographie du LARDYMES (Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés) diffuse de travaux originaux de géographie qui relèvent du domaine des « Sciences de l'homme et de la société ». Elle publie des articles originaux, rédigés en français, non publiés auparavant et non soumis pour publication dans une autre revue. Les normes qui suivent sont conformes à celles adoptées par le Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et sciences humaines / CAMES (cf. dispositions de la 38^e session des consultations des CCI, tenue à Bamako du 11 au 20 juillet 2016).

1. Les manuscrits

Un projet de texte soumis à évaluation, doit comporter un titre (Times New Romans, taille 12, Lettres capitales, Gras), la signature (Prénom(s) et NOM (s)) de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (300 mots au plus), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats.

Le manuscrit doit respecter la structuration habituelle du texte scientifique : Introduction (problématique, objectifs, hypothèses compris), Approche méthodologique, Résultats et analyse des résultats, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques. Les notes infrapaginales, numérotées en chiffres arabes, sont rédigées en taille 10 (Times New Roman). Réduire au maximum le nombre de notes infrapaginales. Ecrire les noms scientifiques et les mots empruntés à d'autres langues que celle de l'article en italique (*Adansonia digitata*). Le volume du projet d'article (texte à rédiger dans le logiciel word, Times New Romans, taille 12, interligne 1,5) doit être de 30 000 à 40 000 caractères (espaces compris). Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante :

- **1. Premier niveau, premier titre (Times 12 gras)**
- **1.1. Deuxième niveau (Times 12 gras italique)**
- **1.1.1. Troisième niveau (Times 11 gras italique)**
- **1.1.1.1. Quatrième niveau (Times, 10 gras italique)**

2. Les illustrations

Les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré). La source (centrée) est indiquée au-dessous de l'élément d'illustration (Taille 8 gras italique). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

La présentation des illustrations : figures, cartes, graphiques, etc. doit respecter le miroir de la revue. Ces documents doivent porter la mention de la source, de l'année et de l'échelle (pour les cartes).

3. Notes et références

- Les passages cités sont présentés entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépasse trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.
- Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit :
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées (K. Sokémawu, 2012, p. 251) ;
 - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...) »

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socioculturelle et de civilisation traduisant une impréparation socio-historique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Titre, Editions, Lieu d'éditions, pages (p.) pour les articles et les chapitres d'ouvrage.

Le titre d'un article est présenté entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou de l'édition (ex : 2^{de} éd.).

Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteurs. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, L'Harmattan, Paris, France, 345 p.

BAKO-ARIFARI Nassirou, 1989, *La question du peuplement Dendi dans la partie septentrionale de la République Populaire du Bénin : Le cas du Borgou*, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, FLASH, UNB, Cotonou, Bénin, 73 p.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, PUF, Paris, France, 368 p.

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, L'Harmattan, Paris, France, 153 p.

LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1991, Migration et structuration associative : enjeux dans la moyenne vallée. In : *La vallée du fleuve Sénégal : évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Karthala, Paris, France, p. 117-139.

SEIGNEBOS Christian, 2006, Perception du développement par les experts et les paysans au nord du Cameroun. In : *Environnement et mobilités géographiques*, Actes du séminaire, PRODIG, Paris, France, p. 11-25.

SOKEMAWU Koudzo, 2012, « Le marché aux fétiches : un lieu touristique au cœur de la ville de Lomé au Togo », In : *Journal de la Recherche Scientifique de l'Université de Lomé*, Série « Lettre et sciences humaines », Série B, Volume 14, Numéro 2, Université de Lomé, Lomé, Togo, p. 11-25.

Pour les travaux en ligne ajouter l'adresse électronique (URL)

NOTA BENE

- ✚ Le non-respect des normes éditoriales entraîne le rejet d'un projet d'article
- ✚ Tous les prénoms des auteurs doivent être entièrement écrits dans la bibliographie.
- ✚ Pagination des articles et chapitres d'ouvrage, écrire p. 2-45, par exemple et non pp. 2 45.
- ✚ En cas de co-publication, citer tous les co-auteurs.
- ✚ Eviter de faire des retraits au moment de débiter les paragraphes, observer plutôt un espace entre les paragraphes.

4. Structuration de l'article

Introduction, Méthodologie (Approche), Résultats et analyses, Discussion, Conclusion et Références bibliographiques.

Résumé

Dans le résumé, l'auteur fera apparaître le contexte, l'objectif, une esquisse de la méthode et des résultats obtenus. Traduire le résumé en Anglais (**y compris le titre de l'article**)

Introduction (A ne pas numéroté)

Elle doit comporter la problématique de l'étude (constat, problème, questions), les objectifs et si possible les hypothèses.

1. Outils et méthodes (Méthodologie/Approche méthodologique)

L'auteur expose uniquement ce qui est outils et méthodes.

2. Résultats et analyses

L'auteur expose ses résultats, qui sont issus de la méthodologie annoncée dans **Outils et méthodes** (pas les résultats d'autres chercheurs). L'analyse des résultats traduit l'explication de la relation entre les différentes variables objet de l'article.

3. Discussion

La discussion est placée avant la conclusion. Dans cette discussion, confronter les résultats de votre étude avec ceux des travaux antérieurs, pour dégager différences et similitudes, dans le sens d'une validation scientifique de vos résultats. La discussion est le lieu où le contributeur dit ce qu'il pense des résultats obtenus, il discute les résultats ; c'est une partie importante qui peut occuper jusqu'à plus deux pages.

Conclusion (A ne pas numéroté)

Le texte devra être saisi en Word et enregistré sous version 97/2003 puis envoyé par courriel à : revueahoho@yahoo.fr et yves.soke@yahoo.fr. La Revue *Àh̃h̃* reçoit les articles des contributions du 1^{er} février au 15 mai pour le numéro de juin et du 1^{er} juin au 15 septembre pour le numéro de décembre. Un article accepté pour publication dans la Revue *Àh̃h̃* exige de ses auteurs, une contribution financière de 50 000 F CFA, représentant les frais d'instruction et de publication.

NB : Les auteurs sont entièrement responsables du contenu de leurs contributions.

N. D. L. R.

Sommaire

Meglo Alexandre ZO, Mathieu Jonasse AFFRO, Nambegué SORO

Évaluation des stratégies d'adaptation à la situation du climat et perspectives agroclimatique dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire **p. 1-14**

Bi Sehi Antoine TAPE

Accès aux médicaments en milieu urbain africain : le cas de la ville de Korhogo (Côte d'Ivoire)..... **p. 15-23**

Lamine Ousmane CASSÉ, Babacar DIOUF, Awa FALL

Vulnérabilité territoriale versus résilience sociale à l'épreuve des inondations dans les parcelles assainies de Keur Massar à Dakar (Sénégal) **p. 24-40**

Abdou BALLO, Charles SAMAKE, Bréhima DIARRA

Dispositifs de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la commune rurale de Sio, région de Mopti (Mali) **p. 41-50**

Glenn-Freddy MIHINDOU MIHINDOU, Dieu-Donné MOUKETOU-TARAZEWCZ

Cartographie des changements d'occupation du sol dans la commune de Mouila au Gabon entre 2003 et 2023..... **p. 51-67**

Eveline MAHOUNGOU, Hilarion Bagel MIZHAIRE, Francelet Gildas KIMBATSA, Koudzo SOKEMAWU

Commerce des produits horticoles et gestion des invendus au marché Total de Brazzaville en République du Congo..... **p. 68-82**

Chilé Nadège YAPO épse Kouakou, Koffi Mouroufié KOUMAN, Céline Yolande KOFFIÉ-BIKPO

Influence des végétaux aquatiques envahissants sur la pêche dans le lac du barrage hydroélectrique de Soubré en Côte d'Ivoire **p. 83-93**

Mouhamadou Lamine DIALLO, El Hadji Serigne TOP

Ruée des mineurs d'origine chinoise vers l'or dans les frontières du Sénégal et du Mali, instabilité politique et gouvernance du secteur extractif **p. 94-102**

Model DJEMON, Bakhit MAHAMAT AHMAT BAKHIT

L'érosion du bassin versant du Batha (Centre-Est du Tchad) : un pied humain sur l'accélérateur du processus naturel **p. 103-115**

N'Guessan Arsène KOUADIO, Kouamé Perèze TANOI, Yao Bruno N'GUESSAN

Optimisation de la gestion des déchets ménagers urbains par l'usage des solutions géospatiales à Botro (Centre de la Côte d'Ivoire) **p. 116-127**

Alfred Bothé Kpadé DOSSA

Analyse contingente de la transition écologique vers les motos électriques à Cotonou au Bénin **p. 128-141**

Arouna DEMBELE, Issa FOFANA, Samba Mamadou SIDIBE

Impacts des changements climatiques sur la céréaliculture dans l'ex-cercle de Kita au Mali **p. 142-154**

Moussa SOW, Labaly TOURÉ, Ndeye Marième SAMB

Caractérisation de la variabilité climatique et analyse de ses incidences sur la dynamique spatio-temporelle de la végétation dans le bassin versant du Ferlo sur la période 1981-2021 p. 155-168

Sahada IDRISSE, Abdourazakou ALASSANE, Tatongueba SOUSSOU, Kankpénangue SIKBAGOU, Tchaa BOUKPESSI

Conflits hippopotames amphibies (*Hippopotamus amphibius lennaeus*, 1758) de la mare de Koumbeloti et population riveraine en pays Anoufo au Nord-Togo p. 169-183

Zady Edouard ZOGBO, Kadjo Henri Joël NIAMIEN, N'guessan Olivier KOUADIO, Joseph. P. ASSI-KAUDHJIS

Étude des externalités de la rizipisciculture dans la sous-préfecture de Bédiala (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire) p. 184-198

Yapo Antoine GBOCHO

Crises sociopolitiques et problématique de l'accès au logement dans la ville de Bouaké (Centre de la Côte d'Ivoire) p. 199-211

Babacar NDAO, Cheikh Tidiane WADE, Henri Marcel SECK, Oumar SY

Variabilité climatique et stratégies d'adaptation dans le sud du bassin arachidier : l'expérience des agriculteurs de la commune de Keur Maba Diakou (Kaolack, Sénégal) p. 212-225

Guy Roger Yoboué KOFFI

Résilience féminine dans un contexte de crise cacaoyère dans la sous-préfecture de Mèagui (Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire) p. 226-237

Boubacar Amadou DIALLO

Quantification des changements de l'utilisation du sol dans le district de Bamako avec l'imagerie Satellitaire LANDSAT) p. 238-249

Bi Tchan André DOHO

Mécanismes d'intégration des villages périphériques à la ville de Yamoussoukro (Centre de la Côte d'Ivoire) p. 250-261

Adeline Olga BRISSY

Prolifération des points de stagnation des eaux usées et risques environnementaux et sanitaires dans le quartier Dar-Es-Salam de Bouaké (Centre Côte d'Ivoire) p. 262-273

Oumar OUATTARA, Siriki YÉO

Activités minières et riziculture irriguée : dynamique de conflits d'usage des sols autour du barrage hydro-agricole de Kafiné (Centre-Nord de la Côte d'Ivoire) p. 274-284

Mahamadou ABOCAR, Abdoukadi Oumarou TOURÉ, Habiboulaye Daouda MAIGA, Alhassane Moulaye KONTA

Aménagement des lacs interconnectés du système Faguibine dans la région de Tombouctou au Mali : enjeux, défis et perspectives p. 285-296

Ari MAMADOU MOUSTAPHA, Hadiza KIARI FOUGOU

Analyse des modes d'accès aux parcelles des périmètres irrigués d'aménagements hydro-agricoles des rives de la Komadougou Yobé, Niger p. 297-310

Konnegbéne LARE

Capitalisation des pratiques endogènes de gestion des sols et productivité agricole face au changement climatique dans la Région des Savanes au Nord-Togo **p. 311-328**

Diomandé GONDO

Impact environnemental de l'utilisation des pesticides par les agriculteurs à Gouessesso (Ouest de la Côte d'Ivoire) **p. 329-339**

Kapiéfolo Julien KONE, Manse BAMBA, Djibril KONATE

Un système de transport urbain innovant à Korhogo en Côte d'Ivoire : le YANGO) **p. 340-350**

Gaston SAMBA

Application du modèle Probit de Heckman à l'analyse des perceptions empiriques du changement climatique et des stratégies d'adaptation endogènes des agriculteurs du district de Madingou (Congo-Brazzaville) **p. 351-365**

Hassane MAHAMAT HEMCHI

Faya-Largeau entre urbanité saharienne et résilience oasienne **p. 366-375**

Issouf BONSA

Répartition spatiale des lieux de culte protestants dans la ville de Ouagadougou (Burkina Faso) ... **p. 376-383**

Lanzeni YEO

Les contraintes du maraîchage sur le périmètre irrigué de la coopérative YÉBENWOGNON à Kanihoua (Nord de la Côte d'Ivoire) **p. 384-391**

ANALYSE DES MODES D'ACCÈS AUX PARCELLES DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS D'AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES DES RIVES DE LA KOMADOUGOU YOBÉ, NIGER

Ari MAMADOU MOUSTAPHA

Doctorant

Université de Diffa, Diffa/Niger

E-mail : arimamadoumoustapha@gmail.com

Hadiza KIARI FOUGOU

Maître de Conférences

Département Eau et Ressources Halieutiques

Institut Supérieur en Environnement et Écologie (IS2E)

Université de Diffa, Niger

E-mail : hadiza.kiarifougou@gmail.com

Reçu le 31 juillet 2025 ; Révisé le 15 septembre 2025 ; Accepté le 03 novembre 2025

Résumé : Le foncier irrigué constitue aujourd'hui une voie essentielle pour faire face aux besoins alimentaires croissants. Toutefois, les besoins en terres d'irrigation pour la population, préoccupent son accès surtout en milieu urbain où la croissance démographique s'accompagne d'une forte pression foncière. Cette étude effectuée dans le département de Diffa vise à **analyser** les modalités d'arrangements fonciers pour l'accès aux parcelles des périmètres irrigués publics dans un contexte de la saturation foncière. La méthodologie repose sur la recherche documentaire, la collecte de données à travers les enquêtes, les entretiens et les focus groupe auprès des exploitants et des personnes ressources sur le terrain. Au total, 213 exploitants ont été enquêtés, le guide d'entretien a été administré à 15 personnes dont les directeurs de périmètres, les présidents des coopératives agricoles et d'autres personnes ressources et 7 focus-groupes ont été menés. Ainsi, les données quantitatives sont traitées et analysées par le tableur Excel et le logiciel SPSS. Quant aux données qualitatives, l'étude s'est inspirée de la méthode ECRIS de Thomas Biershenk et de Jean-Olivier de Sardan. Le logiciel ArcGIS\Desktop10.8\bin est utilisé pour élaborer la carte de la zone d'étude et des périmètres. Les résultats montrent qu'il existe deux modes d'accès, les arrangements formels et informels chacun composé de deux systèmes. Les modes formels sont composés par l'attribution directe auprès du bureau coopérative (66,88%) et l'héritage auprès du premier attributaire (33,12%). Quant aux modes informels, plus dominants, ils comprennent le système de transfert définitif (78,73%) et temporaire avec 21,47%

d'accès. La superficie attribuée est de 0,25 ha par exploitant, avec une moyenne de 0,35 ha. Ces arrangements fonciers constituent une stratégie visant à adapter les pratiques agricoles aux contraintes socio-économiques.

Mots-clés : Accès, périmètre, irrigation Komadougou Yobé, Niger.

ANALYSIS OF ACCESS METHODS TO PLOTS OF IRRIGATED PERIMETERS OF HYDRO-AGRICULTURAL DEVELOPMENTS ON THE BANKS OF THE KOMADOUGOU YOBE, NIGER

Abstract : Irrigated land is now essential for meeting growing food needs. However, the population's need for irrigated land raises concerns about access, especially in urban areas where population growth is accompanied by strong pressure on land. This study, conducted in the Diffa department, aims to analyze land tenure arrangements for access to plots in public irrigated areas in a context of land saturation. The methodology is based on documentary research, data collection through surveys, interviews, and focus groups with farmers and resource persons in the field. A total of 213 farmers were surveyed, the interview guide was administered to 15 people, including perimeter directors, presidents of agricultural cooperatives, and other resource persons, and seven focus groups were conducted. The quantitative data were processed and analyzed using Excel spreadsheets and SPSS software. As for the qualitative data, the study was based on the ECRIS method developed by Thomas Biershenk and Jean-Olivier de Sardan. ArcGIS\Desktop10.8\bin software was used to map the study area and perimeters. The results show that there are two modes of access, formal and informal arrangements, each consisting of two systems. Formal modes consist of direct allocation by the cooperative office (66.88%) and inheritance from the primary beneficiary (33.12%). As for informal methods, which are more prevalent, they include permanent transfer (78.73%) and temporary transfer (21.47%). The area allocated is 0.25 ha per farmer, with an average of 0.35 ha. These land arrangements constitute a strategy aimed at adapting agricultural practices to socio-economic constraints.

Keywords : Access, perimeter, irrigation. Komadougou Yobe, Niger.

Introduction

Le domaine foncier est la principale source de revenus dans plusieurs régions d'Afrique (C. Ntampaka, 2008, p. 3). Cette question foncière devient cruciale dans la majorité des pays africains, d'où la compétition pour l'accès aux ressources s'accroît sous les effets conjugués de la croissance démographique, de l'extension des surfaces cultivées suite aux changements techniques, des migrations interrégionales, etc. (P. Lavigne Delville, 1998, p. 7). La terre est l'une parmi ces ressources foncières, d'où son accès devient une problématique préoccupante. Elle représente l'espace exploité et contient les exploitations à partir desquelles les producteurs tirent leurs sources alimentaires et économiques. C'est ainsi qu'on admet que la terre représente aussi le support des ressources naturelles sur lequel repose toute exploitation agricole (M. K. Mahamadou, 2014, p. 37).

L'accès au foncier irrigué reste un facteur essentiel pour la production de ressources alimentaires. Il est apparu comme une solution d'adaptation face aux conditions extrêmes, notamment en réponse aux changements climatiques (A. Tapsoba A *et al.*, 2018, p. 147). A l'échelle mondiale, un cinquième de la superficie totale cultivable est disponible à l'activité d'irrigation (H. Kiari Fougou, 2025, p. 80). Son développement fait partie des stratégies prioritaires dans les pays du Sahel pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire (F. Bazin, 2017, p. 4). Il est aussi depuis longtemps vu comme un moyen d'asseoir ce développement agricole et économique et d'assurer leur sécurité alimentaire (W. Daré *et al.*, 2019, p. 1).

Dans ces pays, des investissements importants ont été consacrés à l'irrigation depuis les indépendances, car elle représente une voie essentielle pour faire face aux besoins alimentaires croissants et présente des perspectives intéressantes pour le développement de l'économie agricole (J. C. Devène, 1996 p. 5). Le Niger fait partie de ces pays du Sahel, il présente un climat de type sahélien caractérisé par des températures très élevées tout au long de l'année et d'une pluviométrie faible, mal répartie dans le temps

et dans l'espace. Trois quarts de sa superficie est désertique.

Le pays est régulièrement confronté à des précipitations faibles et variables l'exposant aux risques climatiques comme les inondations et les sécheresses (L. Cockx *et al.*, 2025, p. 5). Il s'en est suivi une compétition sans précédent pour l'accès aux ressources naturelles rurales qui fait monter chaque jour un peu plus la tension entre individus, au sein d'une communauté et entre communautés (T. Mamolo, 2019, p. 10). L'on assiste à un accroissement de la pression sur les espaces agricoles. Cette situation se traduit par la surexploitation des ressources en terre, la disparition progressive des aires de pâturage et de la baisse de la fertilité des sols conduisant parfois à un épuisement total des terres.

Cette question de la pression sur le foncier est consécutive à la forte croissance démographique interne de la population, au changement climatique et à l'extension urbaine sur les terres agricoles. Ceci constitue un enjeu majeur pour l'accès à la terre (M. Mamane Mahamane Abdoul Kader, 2024 p. 1). L'agriculture est la principale source de couverture des besoins alimentaires des populations, ainsi que la principale activité en milieu rural (FAO, 2015 p. 3). Elle s'est pratiquée sous pluie ou par la maîtrise de l'eau pour la culture maraîchère et d'irrigation. Cette dernière est souvent considérée comme un levier important d'accroissement de la productivité agricole et de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire au Niger (L. Cockx *et al.*, 2025, p. 5). C'est pourquoi les autorités du Niger ont mis en avant le développement des cultures irriguées partout là où les potentialités en eau et en terres existent (M. Mamane Mahamane Abdoul Kader, 2024, p. 2).

Ainsi, la réalisation et la réhabilitation des Aménagements Hydro-Agricoles (AHA) revêtent une importance capitale pour l'augmentation de la productivité et de la production agricole nigérienne (L. Cockx *et al.*, 2025, p. 5). La construction des premiers aménagements hydro-agricoles au Niger date de la période coloniale. Le potentiel des terres irrigables est estimé à 270 000 ha sur la base

des ressources en eau et en sols exploitables, soit 1,8% de la superficie cultivée (FAO, 2015 p. 7). Une majorité de ces périmètres sont destinés à la riziculture. Cependant, trois facteurs ont contribué au développement rapide de l'irrigation : les sécheresses successives de 1972 à 1973, puis de 1983 à 1984 qui ont fait prendre conscience des lourds aléas qui pèsent sur les productions pluviales ; les rendements élevés obtenus rapidement en riziculture irriguée et en cultures maraîchères et l'engagement de l'État, des organisations paysannes et de plusieurs bailleurs de fonds (FAO, 2015 p. 7).

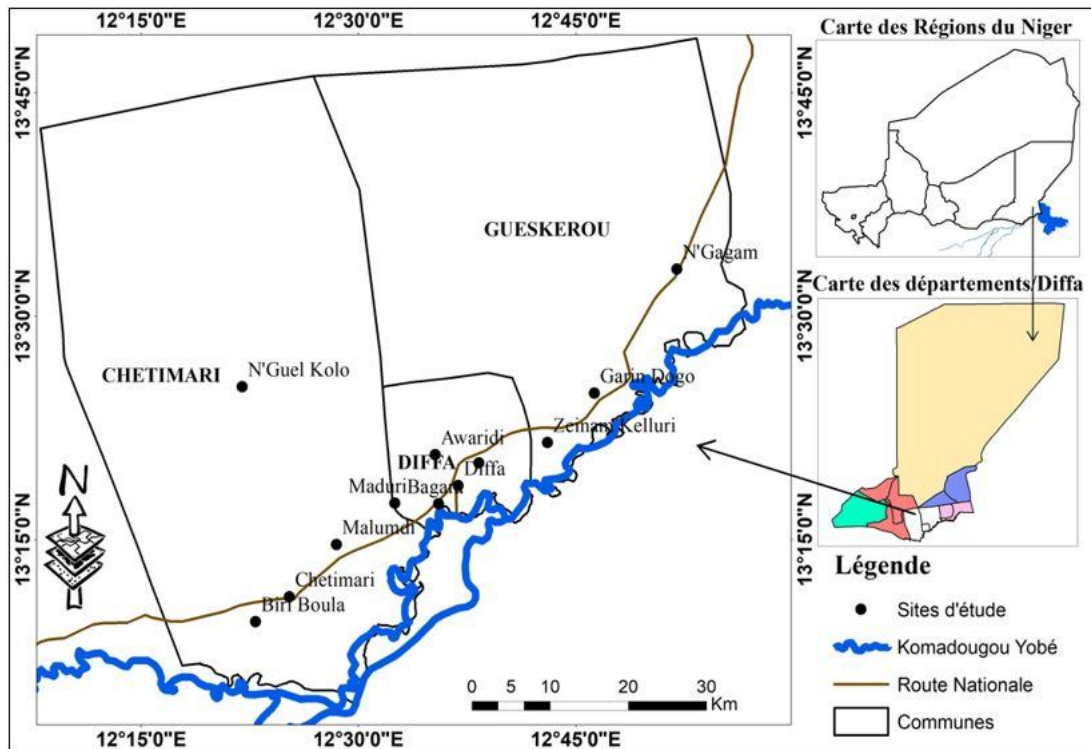
Les aménagements hydroagricoles (AHAs) sont gérés par des coopératives agricoles ou des Associations des Usagers de l'Eau d'irrigation (AUEI) avec l'appui de l'Office National des Aménagements Hydro Agricoles (ONAHA). L'ONAHA est un établissement Public à caractère Industriel et commercial sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage qui assure la responsabilité de la mise en valeur, de la bonne exploitation et de la maintenance des infrastructures et des équipements des aménagements hydroagricoles (L. Cockx *et al.*, 2025, p. 6). Pour mieux aborder le sujet, il est nécessaire de poser la question de savoir : quelles sont les arrangements fonciers d'accès aux parcelles autour des périmètres irrigués ? Cependant, cette étude a pour objectif d'analyser les modalités d'arrangements fonciers qui se développent dans l'accès aux parcelles des périmètres irrigués publics dans un contexte de la saturation foncière dans le département de Diffa.

1. Matériel et méthodes

1.1. Présentation de la zone d'étude

Située dans le centre de la région de Diffa, au Niger, la zone d'étude correspond au département de Diffa, délimité par les parallèles 13° 19'00'' de longitude Nord et 12°37'00'' de latitude Est. Dans la région, la zone est limitée à l'Est par les départements de Bosso et N'Guigmi, à l'Ouest par le département de Mainé-Soroa ; au Nord par le département de N'Gourti et au Sud par le Nigeria matérialisé par la rivière Komadougou Yobé. Elle est composée d'une commune urbaine (Diffa) et de deux communes rurales (Chetimari et Gueskerou). Le climat est de type sahélien dans la partie Sud et saharo-sahélien au Nord, caractérisé par des précipitations moins fréquentes. Les ressources en eaux de surface sont constituées principalement de la rivière Komadougou Yobé, qui représente un élément clé du système hydrographique. Ces ressources en eaux constituent des leviers de développement économique pour la région, avec des activités telles que l'agriculture, l'élevage et surtout la pêche (A. Mamadou Moustapha *et* H. Kiari Fougou, 2025, p. 42). Cette rivière, dont le débit est irrégulier, prend sa source au Nigéria et se jette dans le lac Tchad. Elle assure l'approvisionnement en eau pour l'agriculture irriguée et maraîchère cultivées dans les différents périmètres de l'aménagement hydro-agricole et des parcelles hors périmètre. Le département compte environ 234 725 habitants (INS, 2024, p. 3), composés de la population hôte, des retournés, des déplacés internes et des réfugiés.

Carte n°1 : Localisation de la zone d'étude



Source : Travaux de laboratoire, données SIG, 2025.

La carte n°1 présente la zone d'étude. Celle-ci concerne trois communes du département qui disposent de onze (11) périmètres irrigués, dont deux (4) sont non fonctionnels à cause de l'insécurité liée à la secte islamiste de Boko Haram. Ces périmètres sont destinés à la monoculture et à la polyculture. La production s'étale sur toute l'année avec deux campagnes de production rizicole et une campagne pour la polyculture.

1.2. Echantillonnage et collecte des données

La méthodologie s'est d'abord appuyée sur la recherche documentaire, incluant la consultation d'articles scientifiques, de thèses et de mémoires ainsi que de rapports pertinents sur le sujet. Cette recherche documentaire a permis d'inscrire ce sujet dans un contexte scientifique. La collecte des données sur le terrain s'est effectuée grâce aux entretiens et aux enquêtes socioéconomiques auprès des exploitants dans les périmètres, à l'observation de terrain et à la cartographie. Dans ce contexte, deux méthodes d'échantillonnage ont été mises en œuvre. Il s'agit de la méthode d'échantillonnage par choix raisonné et de la méthode aléatoire.

La méthode d'échantillonnage par choix raisonné a été utilisée pour mener des

entretiens semi-directifs avec les personnes ressources et organiser des focus groupe. A travers cette méthode, les répondants crédibles ont été identifiés en fonction des objectifs. Il s'agit du directeur régional de l'Office National de l'Aménagement Hydroagricole (ONAHA), des directeurs des périmètres, des présidents des coopératives et des représentants de la commission foncière. Les focus group ont permis d'avoir les points de vue de plusieurs personnes sur la thématique et l'objectif de l'étude. Des entretiens avec les autorités locales et d'autres acteurs (chefs des quartiers, service en charge du foncier) ont été menés. A cela se sont ajoutées, les observations de terrain afin de compléter les informations. La méthode aléatoire a été adaptée pour les enquêtes auprès des exploitants. Deux paramètres essentiels ont été considérés à savoir, un intervalle de confiance de 90% et une marge d'erreur de 5%. Ainsi, la taille des exploitants est déjà connue (961), avec une proportion estimative du phénomène étudié de 50%. Cette démarche a permis de sélectionner un échantillon représentatif de 213 exploitants, répartis sur neuf (9) périmètres en fonction du nombre d'exploitants (Tableau n°1). La sélection s'est faite à l'aide d'une formule

élaborée par Survey Monkey, un outil de sondage reconnu pour son efficacité et sa fiabilité.

$$n = \frac{z^2 * p (1 - p) * N}{z^2 * p (1 - p) + (N - 1) * d^2}$$

- Intervalle de confiance de 90%, la valeur de la statistique associée z est 1,96
- Proportion de la population qui présente la caractéristique p est de 50%, dont (p = 0,5)

- Marge d'erreur d = 5%, est communément considérée comme suffisante.
- Taille d'échantillon minimale pour l'obtention de résultats significatifs N est 961

Cependant, on cherche à travers la formule ci-dessus n. Application de la formule :

$$n = \frac{1,96^2 * 0,5 (1 - 0,5) * 961}{1,96^2 * 0,5 (1 - 0,5) + (961 - 1) * 0,5^2} = 213$$

Tableau n°1 : Effectif des exploitants enquêtés par périmètres irrigués

Périmètres	Effectif des exploitants	Poids ou proportion = Ni/N total	Effectif de l'échantillon par Poids *213	Superficie en hectares
CDA/CBLT	282	0,29	63	80
CDA/Chetimari/Taiwan	257	0,27	57	70
Boulangouri	128	0,13	28	26
Boulangou-Yaskou	90	0,09	20	25
Chetimari-Canton	90	0,09	20	25
Lada	74	0,08	16	55
AFM	40	0,05	9	6,5
Total (N total)	961	1,00	213	287,5

Source : Données d'enquête terrain, 2025.

Pour la collecte des données, un questionnaire d'enquête, un guide d'entretien focus groups auprès des exploitants et un guide d'entretien pour les personnes ressources ont été élaborés, ils constituent les outils de collecte sur le terrain. Le questionnaire d'enquête auprès des exploitants a été digitalisé sur la plateforme KoboCollect, un logiciel qui permet de collecter des données de manière efficace et rapide, et surtout adaptable dans cette zone d'insécurité. Tandis que les questionnaires pour les entretiens (semi-directifs et focus-

group) ont été administrés de manière directe. Les questions posées sont à la fois qualitatives et quantitatives. Les enquêtes et entretiens se sont concentrés sur les caractéristiques socioprofessionnelles des exploitants, les conditions d'attribution et règles d'exploitation des parcelles, ainsi que les modalités d'arrangements fonciers et la superficie des parcelles exploitables (Planche n°1). Ils constituent les points centraux de cette étude.

Planche n°1 : Enquête auprès des exploitants dans les périmètres irrigués



Source : KIARI FOUGOU H., vues prises en 2025.

Les photos de la planche n°1 mettent en exergue, les passages de l'enquête avec les exploitants au niveau du petit périmètre irrigué de Chetimari-Canton à gauche et du périmètre irrigué de CDA/CBLT à droite. Les collectes des données sont effectuées au niveau des 7 périmètres, dont 5 périmètres irrigués (CDA/CBLT, CDA/Chetimari/Taiwane ; Boulangouri, Lada et AFM association des femmes du Niger) et 2 petits périmètres irrigués (Chetimari-Canton et Boulagou-Yaskou). Au total, ils ont une superficie exploitable de 287,5 hectares. Dans chaque périmètre, une proportion des exploitants à enquêter est déterminée par rapport au nombre total d'échantillonnage.

1.3. Traitement et analyse des données

Les données d'enquête de terrain, après la collecte, ont été compilées avec le tableur Excel, traitées statistiquement, puis soumises à une analyse de manière descriptive et

comparative des variances, à l'aide du logiciel IBM SPSS Statistics 20 et du tableur Excel. Le processus de traitement aboutit à la production des trois tableaux, de deux cartes et deux figures, qui serviront de support aux analyses. Pour les données spatiales, des informations géographiques sont collectées sur le terrain qui sont utilisées pour concevoir la carte de la zone d'étude et la carte des périmètres irrigués à l'aide du logiciel ArcGIS 10.8.

2. Résultats

2.1. Caractéristique socioéconomique des exploitants

L'analyse de profil socio-économique des exploitants constitue la base de cette étude, elle permet d'avoir une vision globale sur l'analyse des résultats. Pour ce faire, plusieurs paramètres ont été investigués dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Profil socioéconomique des exploitants

Variables	Rubriques	Nombre de exploitants enquêtés	Proportion des exploitants enquêtés (%)
Age	20-39	73	34,27
	40-59	125	58,69
	> 60	15	7,04
Sexe	Homme	181	84,98
	Femme	32	15,02
Statut matrimoniale	Marié	192	90,14
	Célibataire	21	9,86
Catégorie de l'exploitant	Autochtone	145	68,08
	Déplacé interne	32	15,02
	Réfugié	19	8,92
	Retourné	17	7,98
Niveau d'instruction	Primaire	63	29,58
	Coranique	60	28,17
	Secondaire	37	17,37
	Non scolarisés	32	15,02
	Supérieur	21	9,86
	Agriculture	130	61,03
	Commerce	27	12,68
	Travail journalier	22	10,33
	Fonctionnaire	20	9,39
	Elevage	14	6,57

Source : Données d'enquête terrain, 2025.

Le tableau n°2 illustre trois tranches d'âges identifiées, dont la plus représentée est celle de 40 à 59 ans avec 58,69%, suivie de la tranche de 20 à 39 ans (34,27%). Les

personnes âgées sont les moins représentées avec 7,04% de proportion. Ces exploitants enquêtés sont composés à 84,98% d'hommes contre 15,02% de femmes. De même, les

hommes mariés sont largement représentés avec une proportion de 90,14%. Les autochtones (69,08%) dépassent largement les autres catégories de personnes à savoir les réfugiées, les personnes déplacées internes et autres. Ainsi, les exploitants ayant de bons niveaux d'éducation sont plus importants que les non-scolarisés. L'agriculture est la principale activité puisque 61,02% des enquêtés s'y adonnent. Cette activité agricole est combinée avec d'autres activités secondaires afin de subvenir aux besoins de la famille.

On constate également une supériorité de sexe masculin que féminin, qui se trouve que dans leur périmètre spécifique AFM (Association des femmes du Niger) et dans les petits périmètres réalisés par le ProDaf, (Programme de Développement de l'Agriculture Familiale) à savoir Chetimari-Canton et Boulangou-Yaskou, d'où le genre a été pris en compte. La supériorité des exploitants hôtes (68,08%) par rapport aux autres catégories de personnes s'est attachée aux règles d'accès aux parcelles. Ces derniers exigent la nationalité nigérienne à tout détenteur d'une parcelle dans les périmètres d'aménagements hydro agricole. Les autres catégories sont représentées par 15,02% des déplacées internes, 8,92% des réfugiés et 7,98% des retournées. Ils sont plus localisés dans les petits périmètres de Chetimari-Canton et Boulangou-Yaskou, d'où le pourcentage des personnes déplacées, réfugiées et retournées a été pris en compte.

Des données du tableau n°2, il ressort également que 84,98% des exploitants interrogés sont alphabétisés contre 15,02% qui sont analphabètes. L'important taux d'alphabétisme constitue un atout, comme l'éducation est l'un des facteurs de développement socio-économique. Cet alphabétisme des répondants s'est fait sentir dans la compréhension des questionnaires lors des enquêtes et entretiens de terrain. L'analyse des activités des exploitants montre que l'agriculture constitue la principale activité exercée puisque 61,02% des exploitants interrogés s'adonnent à cette activité.

2.2. Conditions d'attribution et règles d'exploitation des parcelles des périmètres d'aménagements hydro-agricoles

L'attribution des parcelles du périmètre est conditionnée par un certain nombre de critères établis par la coopérative des exploitants. Ainsi, pour avoir une parcelle de terrain, il être de nationalité nigérienne, jouir d'une bonne moralité mentale, être physiquement apte à exploiter la parcelle et établir un dossier de demande d'attribution auprès de la coopérative. Après l'attribution des parcelles, les exploitants doivent respecter le contrat d'occupation et le règlement intérieur de la coopérative. Ces règles d'exploitation comportent plusieurs champs d'obligation consignés à son article 3 qui stipule que :

toute personne à laquelle est attribuée une parcelle du périmètre à l'obligation d'adhérer à la coopérative en qualité de membre et s'engage à respecter le paiement des redevances et autres cotisations spéciales, participer aux assemblées générales et autres convocations, se conformer à toutes dispositions des statuts, du règlement et des décisions prises à l'assemblée générale (plan de campagne, calendrier cultural, spéculations et variétés retenues), respecter les mesures phytosanitaires et suivre strictement les consignes de la coopérative, participer activement à l'exécution de tous les travaux d'intérêt collectif sur le périmètre (défrichage, curage des canaux, reprofilage des diguettes) ».

Néanmoins, un certain nombre de sanctions sont prévues en cas de désobéissance aux règles d'exploitation : des amendes aux avertissements verbaux, écrits. Ces sanctions successives conduisent au retrait de la parcelle.

2.3. Modalités d'accès aux parcelles des périmètres d'aménagements hydroagricoles

Au Niger, avec la création de l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA), plusieurs périmètres ont été aménagés dans beaucoup de localités, surtout dans les zones disposant des ressources en eaux importantes. La rivière Komadougou Yobé qui est le principal cours d'eau de la zone d'étude, constitue un atout économique important pour la production agricole. Cette ressource en eau a permis les réalisations de plusieurs périmètres irrigués (Tableau n°3).

Tableau n°3 : Les périmètres et leurs superficies

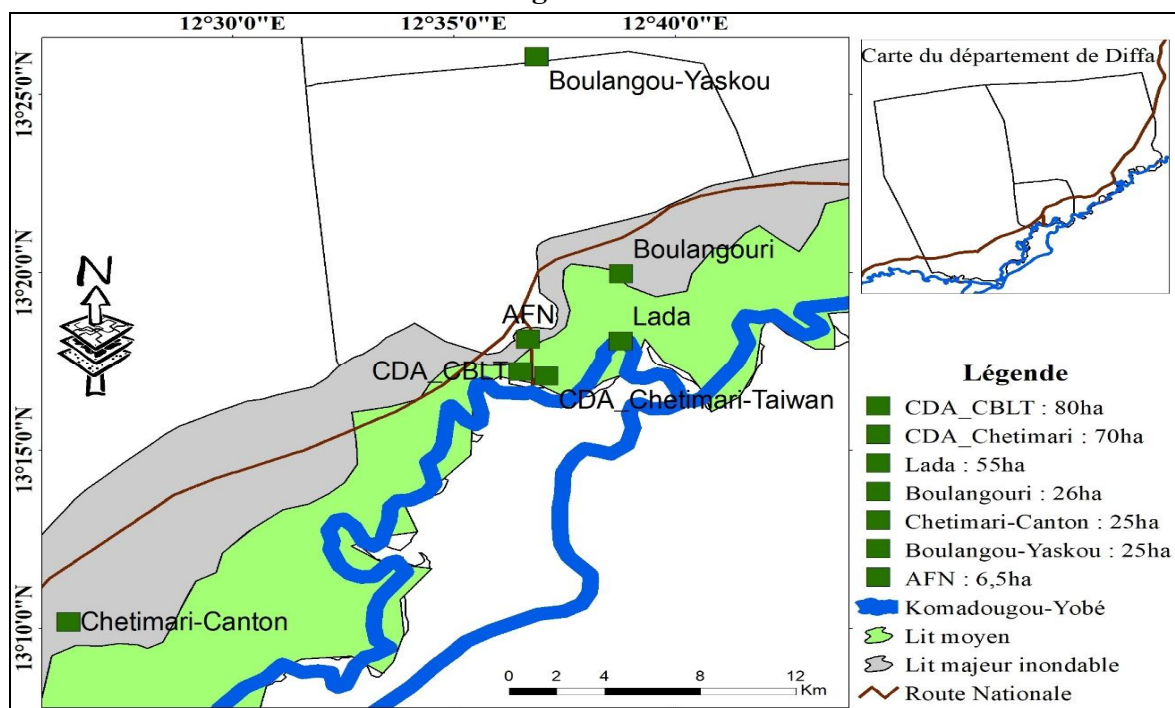
Commune	AHA	Superficie aménagée	Superficie exploitée	Nombre d'exploitant
Diffa	CDA/Chetimari/Taiwan	55,02	70,0	257
	CDA/CBLT	160,00	80,0	282
	Lada	70,00	55,0	74
	Boulangouri	30,00	26,0	128
	AFN	6,50	6,5	40
	Boulangu Yaskou	50,96	25,0	90
Gueskerou	N'Gagam	20,00	20,0	42
	Garin Wanzam	53,29	25,0	90
Chetimari	Wondori	45,00	45,0	180
	Douro	30,00	0,0	-
	Chetimari/Canton	52,55	25,0	90
Total	11	573,32	377,5	1183

Source : Données d'enquête terrain, 2025.

Il ressort du tableau n°3, onze (11) périmètres irrigués avec une superficie globale exploitable de 377,5 hectares pour 1 183 exploitants. Il faut noter que, quatre (4) de ces périmètres ne sont pas fonctionnels à cause de l'insécurité Boko-haram de la zone. Cependant, quatre principaux modes d'accès ont été identifiés au niveau de ces périmètres. Il s'agit de l'attribution directe auprès du bureau coopératif et de l'héritage auprès du premier attributaire. Ces deux modalités

d'arrangements sont officielles, formelles et reconnues par les bureaux coopératifs. À cela s'ajoutent deux autres modalités de contournement pour accéder aux parcelles des PAH. Bien que ces dernières ne soient pas officielles, elles sont par les coopératifs. L'accès aux parcelles peut se faire par le système de transfert temporaire et de transfert définitif. Ainsi, la carte n°2 nous montre en image les sept périmètres irrigués fonctionnels étudiés avec leurs superficies exploitées.

Carte n°2 : Périmètres irrigués fonctionnels de la zone d'étude



Source : Travaux de laboratoire, Données SIG, 2025.

La carte n°2 présente ces sept périmètres irrigués fonctionnels, certains se trouvent dans le lit moyen tandis que d'autres dans le lit

majeur inondable. C'est seulement le petit périmètre de Boulangu-Yaskou qui s'est trouvé sur une terrasse non inondable, il n'a

aucun apport de l'eau de la rivière Komadougou Yobé.

2.3.1. Modalités d'accès formels

Attribution directe auprès du bureau de la coopérative : c'est le mode d'accès formel ou officiel le plus important, soit une proportion de 66,88%. Il est la seule modalité d'acquérir la parcelle après la réalisation d'un périmètre irrigué. Pour ce faire, un dossier composé d'une copie légalisée de pièce d'identité et d'une demande manuscrite d'accès aux parcelles adressée au président de la coopérative est à constituer. Les dossiers sont déposés au niveau du secrétariat de l'ONAHA et classés par ordre d'arrivée. Aujourd'hui, l'attribution est fonction des parcelles disponibles qui sont retirées auprès des exploitants à cause des impayés des redevances ou d'autres sanctions en violation des règles d'exploitation, ou encore de cas des exploitants ayant laissé ou abandonné la parcelle. Les dossiers sélectionnés doivent payer la redevance, si les parcelles attribuées ont des impayés.

Héritage auprès du premier attributaire : deuxième modalité d'arrangement, d'accès formel, soit une proportion de 33,12% d'accès, faible par rapport à la première modalité. En effet, les bureaux coopératifs des agriculteurs accordent une succession entre les exploitants des parcelles irriguées comme dans les autres types de terres agricoles. Cette succession s'effectue généralement au sein d'une famille, entre les parents, amis et connaissances. En cas de décès, d'incapacité physique et/ou mentale, d'affectation ou d'exil d'un membre exploitant, sa parcelle n'est pas automatiquement transmise à ses héritiers ou à un ami et connaissance. Ces derniers peuvent demander leur attribution à un membre de la famille désigné par le conseil de la famille et proposé au bureau coopératif qui en décidera. La coopérative assurera ensuite le transfert de nom de la parcelle au nom du nouveau désigné. Cependant, deux cas de figure se présentent : certaines familles continuent à faire une exploitation collective après avoir choisi un membre de la famille, tandis que d'autres cèdent totalement la parcelle à un seul membre de la famille, qui l'exploite à son compte individuellement.

2.3.2. Modalités d'accès informels

Ils existent deux voies de contournement non officielles pour accéder aux parcelles des périmètres, en violation des textes et règlements. Notons que la coopérative est la structure mère qui a le pouvoir et le monopole d'attribution des parcelles disponibles. Certains de ce mode d'accès informel sont connus par les membres du bureau coopératif suite aux arrangements entre le bureau et l'exploitant :

Le système de transfert définitif : un mode d'accès inofficiel fréquent, avec une proportion très importante de 78,53% d'accès. En effet, les irrigants qui veulent céder leurs parcelles se présentent auprès d'un membre du bureau de la coopérative (généralement le président) avec le futur exploitant. Ce dernier accepte de payer la charge s'il y a lieu afin d'accéder à cette parcelle. Ce système s'applique au sein d'une famille, si l'exploitant est fatigué, il peut céder à un membre de la famille. Il s'applique aussi entre les connaissances en cas d'affectation pour les fonctionnaires d'État, ou des producteurs qui disposent suffisamment des parcelles hors périmètre. Exemple d'un exploitant qui a eu accès à travers une connaissance, je cite :

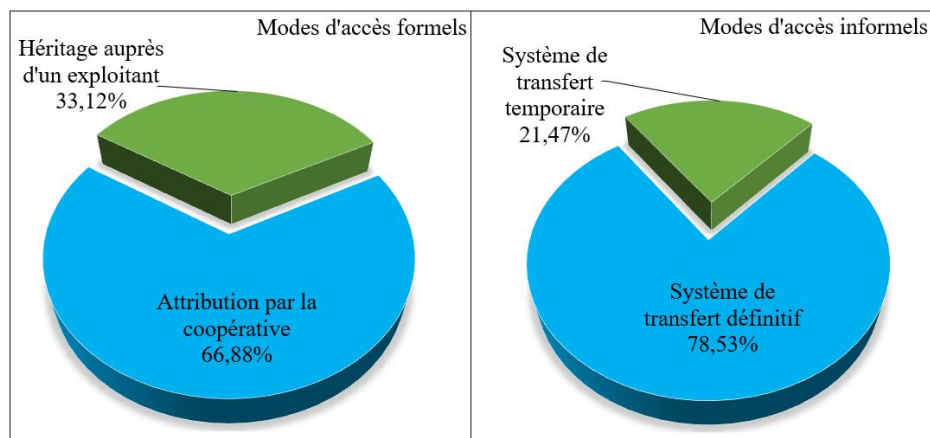
« J'ai déposé mon dossier d'accès aux parcelles du périmètre irrigué de la CDA/CBLT en 2017, je fais cinq années d'attente sans suite favorable. Il a fallu chercher une voie de contournement en 2022, que j'ai réussi à accéder par arrangement. En effet, j'ai fait des demandes auprès des exploitants à la fin de chaque campagne agricole. Finalement, j'ai eu la chance de rencontrer un exploitant qui dispose de plusieurs parcelles hors périmètre et dans le périmètre irrigué de CDA/CBLT. Cet exploitant m'a cédé sa parcelle en saisissant le président de la coopérative et le transfert de nom s'est effectué ».

On rencontre également le cas des irrigants qui ont une lourde somme impayée de redevance parce qu'ils ne disposent pas des moyens pour payer. Alors ils se présentent auprès d'un membre de la coopérative avec le futur détenteur pour le transfert qui accepta le paiement de toutes les charges impayées, sans suivre la voie légale du dépôt de dossier.

Le système de transfert temporaire : le système de prêt existe au niveau des périmètres irrigués, faible par rapport au système de transfert définitif, soit une proportion de 21,47% d'accès. Il s'est fait pour une durée d'une année, non renouvelable. L'emprunteur accepte de payer la charge de la coopérative en donnant cette somme au prêteur qui paie à sa place, et assiste à toutes les instances convoquées par la coopérative. Certains exploitants informent et arrangent avec le président pour une couverture de

sécurisation foncière, tandis que d'autres n'informent pas. Plusieurs cas du système de prêt ayant contourné le président sont dévoilés lors du paiement de la redevance malgré l'accord entre les deux côtés (prêteur et l'emprunteur). Ces cas se présentent généralement lorsque les inondations détruisent les récoltes, d'où le paiement de la charge devient une contrainte aux exploitants en général. La figure n°1 montre la répartition des différentes modalités d'arrangements fonciers autour des périmètres irrigués.

Figure n°1 : Les modalités d'arrangements formels et informels d'accès aux parcelles des périmètres



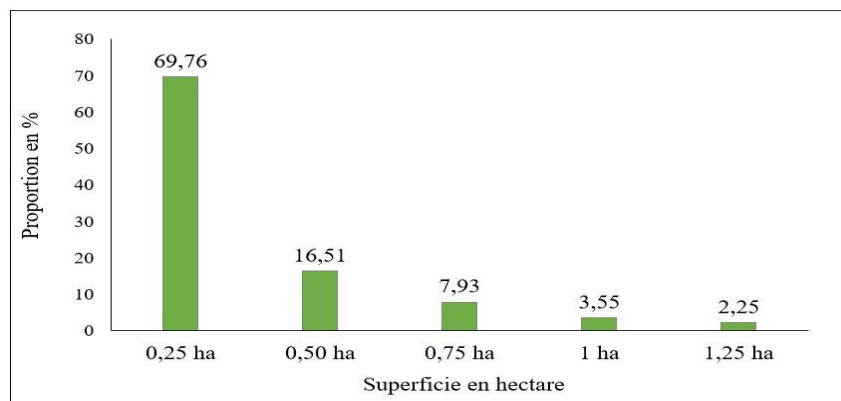
Source : Données d'enquête terrain, 2025.

Les résultats de la figure n°1 représente la proportion des modalités d'accès aux parcelles des périmètres irrigués. En effet, il existe des modalités formelles composées du système d'attribution auprès de la coopérative et d'héritage auprès du premier attributaire, et des modalités informelles composées par les systèmes de transfert temporaire et définitif.

2.4. Tailles des parcelles des exploitants en termes de superficie en hectare

Les coopératives agricoles attribuent à chaque exploitant une parcelle de 0,25 hectare, une superficie réglementaire valable pour tous les périmètres irrigués de la zone d'étude. Certains exploitants occupent plus de 0,25 hectare par la voie informelle, en violation du règlement. La figure n°2 montre que la majorité des exploitants ont des parcelles de taille comprise entre 0,25 à 0,50 hectares.

Figure n°2 : Tailles des parcelles des exploitants



Source : Données d'enquête terrain, 2025.

Il ressort de la figure n°2 que la majorité des exploitants des périmètres ont une parcelle de 0,25 hectare, soit 67,76% de proportion, une taille attribuable à chaque exploitant par la coopérative. Toutefois, on rencontre des agricultures ayant au-delà de 0,25 hectares. Généralement, au niveau du petit périmètre de Chetimari-Canton dont les agriculteurs disposent suffisamment des parcelles hors périmètre et celui de Boulangou-Yaskou où les exploitants attributaires n'exploitent pas les parcelles, alors les autres exploitants avaient

profité pour mettre en valeur au-delà de 0,25 hectare. Dans ces deux périmètres, plusieurs agriculteurs exploitent les parcelles de 0,50 hectares. Ces derniers sont exploités par 16,51% d'exploitants tous périmètres confondus. La proportion des exploitants disposant de 0,75 hectares, soit 7,93%, 1 hectare, soit 3,55% et 1,25%, est très faible. La photo n°2 montre les portions des parcelles au niveau du périmètre irrigué de CBLT/CDA (Commission du Bassin de Lac Tchad/Centre de Développement Agricole).

Photo n°2 : Parcelles de 0,25 à 0,75 hectare au niveau du CDA/CBLT



Source : Données d'enquête terrain, 2025.

Sur la photo n°2, on note la présence des parcelles de 0,25 à 0,75 hectares, avec une prédominance de des parcelles de 0,25 ha. Cela s'explique par le respect de la taille attribuable à chaque exploitant selon les règles d'exploitation.

3. Discussion

Après analyse des résultats obtenus au cours de cette étude, quelques résultats méritent d'être discutés avec les écrits antérieurs. Il s'agit, dans un premier temps, des conditions d'accès. Pour accéder aux parcelles du périmètre, un certain nombre de conditions et règles d'exploitation sont établies par le bureau coopératif, a relevé cette étude. Ces conditions comprennent d'abord la demande manuscrite d'attribution, être nigérien, jouir d'une bonne moralité mentale et être physiquement apte à exploiter la parcelle. Il ressort de ces résultats qu'un bon nombre d'exploitants ne respecte pas les règles d'exploitation. Cela s'explique par un faible

niveau d'instruction des membres de la coopérative et des inondations qui détruisent les récoltes, d'où le paiement de la charge de redevance devient un problème. Ces résultats sont similaires à ceux obtenus par H. Kiari Fougou (2024, p. 82), dans le périmètre irrigué de Djiratawa, où ces mêmes conditions sont établies. Mais, ils sont différents de ceux obtenus par M. Mamane Mahamane Abdoul Kader (2024, p. 93) qui mentionne que le critère d'attribution des parcelles dans le périmètre irrigué de Konni était basé sur le nombre d'actifs agricoles que compte un ménage, c'est-à-dire le nombre de parcelles reçues par un exploitant, correspondait à celui d'actifs agricoles de son ménage. Dans le périmètre irrigué de Lagdo au nord du Cameroun, l'attribution des parcelles est conditionnée par les charges des familles, les connaissances antérieures sur la culture du riz, la disponibilité d'un minimum d'équipement agricole et la comptabilité des activités annexes avec les exigences de la culture du riz

(N. K. Liba *et al.*, 2006, p. 3). À partir des résultats obtenus, il a été constaté un problème dans la gouvernance foncière, parce que les conditions et règles ne sont pas respectées en grand nombre par les exploitants.

Deuxièmement, l'étude met en évidence les arrangements fonciers d'accès qui se développent autour des périmètres irrigués. En effet, deux modalités d'accès sont identifiées, à savoir les modes formels (officiel) et informels qui est inofficiel. Il a été constaté dans les résultats obtenus qu'un bon nombre d'exploitants des périmètres avaient eu accès aux parcelles par voie informelle, largement dominées par le système de transfert définitif avec 78,73% de proportion. Les modalités d'accès formels restent faibles. Elles sont dominées par le mode d'attribution directe auprès du bureau coopératif des agriculteurs avec 66,88%. Ces résultats obtenus se rapprochent de ceux de H. Kiari Fougou (2024, p. 83), qui avaient relevé un développement plus important d'accès par voie informelle qui s'effectue à travers les modes opératoires suivants : l'héritage, l'achat, le don, la location et le prêt. Il en est de même au Burkina Faso, dans le périmètre de Bagré (F. Bazin, 2017, p. 41), les attributions directes sont plus importantes que les systèmes de location et le prêt. Par contre, ces résultats obtenus sont différents de ceux d'autres études. On note l'étude de M. Mamane Mahamane Abdoul-Kader (2023, p. 97), dans laquelle l'héritage est considéré comme le principal moyen d'accéder à la terre dans le périmètre de Konni. Au Nord-Ouest de la Tunisie, dans le périmètre irrigué de Gaâfour, le biais du faire-valoir indirect (location, métayage) représente le seul mode d'accès à une parcelle irriguée (I. Gharbi *et al.*, 2017, p. 145).

Troisièmement, il ressort des résultats de cette étude que 0,25 hectare est la taille attribuable à un exploitant, soit une proportion de 69,76%. Toute taille maximum à 0,25 ha est acquise en violation des textes de la coopérative. On note quelques exploitants ayant au-delà de la taille, avec 0,50 ; 0,75 voire 1 hectare. La plupart sont rencontrés dans les petits périmètres irrigués, d'où

plusieurs exploitants bénéficiaires n'ont pas mis en valeur les parcelles, conduisant ainsi les autres à une extension de la taille de leur parcelle. Ces résultats corroborent ceux de D. Hassimou Halidou *et al.* (2021, p. 152), dans le périmètre irrigué de Toula, où la grande majorité des exploitants disposent d'une superficie de 0,30 ha avec une moyenne générale de 0,29 ha. Dans l'aménagement hydro-agricole de Konni, l'État du Niger a pris un arrêté N°155/MAG/EL/2018 portant fixation de la superficie minimale attribuable à un exploitant. Dans ce cadre, aucun exploitant ne peut posséder au-delà de deux parcelles unitaires de 0,75 ha (M. Adamou Mamane et H. Kiari Fougou, 2021, p. 92, M. Mahamane Abdoul Kader, 2024, p. 94).

Au Burkina Faso, dans le périmètre irrigué de Bagré, la taille des parcelles attribuées est de 1 hectare, que ce soit en rive droite ou en rive gauche. Il n'y a pas de différence significative entre les producteurs par rapport à la taille de la parcelle (F. Bazin, 2017, p. 40). Toujours au Burkina Faso, dans le périmètre irrigué de la vallée du Kou (O. Nebie, 1996, p. 279-280), la superficie de la parcelle attribuée à chaque famille est de 1 ha, mais en réalité l'exploitation s'étendait de 0,40 ha à 1,50 ha. Les exploitants d'un hectare sont les plus nombreux, concernant au moins 74% de familles installées sur le périmètre. La superficie attribuée varie de 2,50 à 3,50 en fonction en des moyennes d'exploitations (I. Gharbiet *et al.*, 2017, p. 146). Tous ces résultats cités sont différents de nos résultats obtenus.

Conclusion

Cette étude de recherche constitue une contribution à la connaissance des modes d'accès aux parcelles des périmètres d'aménagements hydroagricoles dans les communes riveraines de la Komadougou Yobé. Il ressort de ces résultats que le mode d'accès le plus dominant dans les périmètres est le système de transfert définitif, une modalité d'accès qui brandit les voies normales. Cela s'explique par l'indisponibilité des parcelles due à la saturation foncière et au problème de la gouvernance foncière. Outre les autres modes d'accès (attribution directe par la coopérative en remplissant les

conditions à travers un dossier, héritage auprès du premier attributaire) qui sont officiels, respectant les normes légales, le système de transfert temporaire (informel) est le mode d'accès le moins courant aux parcelles. Il ne concernait que 21,47% des exploitants. Cette situation constitue un défi pour la gouvernance foncière sur l'accès aux parcelles dans la zone d'étude, déjà en proie à une forte demande des parcelles au niveau des coopératifs.

Mais pour les exploitants, ces arrangements fonciers constituent une stratégie visant à adapter les pratiques agricoles aux contraintes socioéconomiques. De même, cette étude de recherche a aussi montré que la superficie attribuable aux exploitants est de 0,25 ha, ce qui est plus important, soit 67,76% de proportion des exploitants. Il faut noter que les exploitants qui disposent de plus de superficie, la plupart se trouvent au niveau du périmètre de Chetimari-Canton et Boulougou-Yaskou.

En somme, l'accès aux parcelles du périmètre irrigué constitue un défi dans la gouvernance foncière, en dépit d'une pression accrue et des multiples dossiers de demandes d'attribution déposés au niveau des coopératifs depuis des années. L'extension des périmètres pourrait être une solution pour que les multiples dossiers de demandes d'attribution puissent acquérir les parcelles. Il est souhaitable que cette étude constitue une base de données aux acteurs du foncier pour la prise des décisions dans le cadre de la sécurisation foncière et de la lutte contre l'insécurité alimentaires.

Références bibliographiques

ADAMOU MAMANE Mahamadou et KIARI FOUYOU Hadiza, 2021, « Pression foncière autour du périmètre irrigué de Birni N'Konni et dégradation de l'environnement dans la vallée de la Majia au Niger », *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, N°54, Novembre 2021, Maroc, p. 82-101.

BAZIN Frédéric, 2017, *analyse des systèmes de production du périmètre irrigué de Bagré (Burkina Faso)*, Rapport d'étude de la Global Water Initiative, iied, Afrique de l'Ouest, 92 p.

BAZIN Frédéric, 2017, *analyse des systèmes de production du périmètre irrigué de Sélingué (Mali)*, Global Water Initiative, Afrique de l'ouest, rapport final, iied, Afrique de l'Ouest, 74 p.

COCKX Lara, MAMADOU Adam, ELHADJI Saminou et TILLIE Pascal, 2025, *Les périmètres irrigués au Niger*, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, <https://data.europa.eu/doi/10.2760/4930779>, JRC141202. 70 p.

DARE William's, VENOT Jean-Philippe, KABORE Etienne, TAPSOBA Abdoulaye, TRAORE Farid, GERAND Françoise, CARBONI Simone, IDANI Donatien, KAMBIRE Hyacinthe et NAPON Katian, 2019, « Grands aménagements hydroagricoles, inégalités environnementales et participation : le cas de Bagré au Burkina Faso », *Vertigo*, 19(1) Revue Erudit.org/Journaux, Montréal, 37 p.

DAVILA Andrés et DOMINGUEZ Mario, 2010, « Formats des groupes et types de discussion dans la recherche sociale qualitative. Recherches qualitatives », 29 (1), *Erudit journals*, Montréal, p. 50-68. <https://doi.org/10.7202/1085132ar>,

DEVÈZE, Jean-Claude, 1996, *Le réveil des campagnes africaines*, KARTHALA Editions, Amazon France, 105 p.

FAO, 2015, *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, AQUASTAT Profil de Pays-Niger, FAO, Rome, Italie, 18 p.

GHARBI Inés, ELLOUMI Mohamed et JAMIN Jean-Yves, 2017, « Le faire-valoir indirect et ses conséquences sur le fonctionnement des exploitations irriguées. Cas d'un périmètre irrigué au Nord-Ouest de la Tunisie », *CIHEAM*, Cirad.fr-Agritrop, La recherche agronomique pour le développement, Paris, France, p. 142-152.

- HASSIMOU HALIDOU Djabri, ALI ZARMAKI MAHAMADOU Habiboulaye, ABDOU Maman Manssour et ALZOUMA MAYAKI Zoubeirou, 2021, « Étude des facteurs influençant la productivité du riz au Niger : cas du périmètre irrigué de Toula », *Revue Afrique Science*, Université Nangui Abrogoua, Vol. 18, N°1, Abidjan, Côte d'Ivoire, p. 148-158.
- INS, 2024, *Dépliant démographique*. Institut Nationale de la Statistique, Niger, Edition 2024, Niamey, Niger, 19 p.
- JEAN-PIERRE Olivier de Sandan, 2003, « l'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants », Laboratoire d'études et recherches sur les dynamiques sociales et le développement local, Niamey, Niger, 11 p.
- KIARI FOUGOU Hadiza, 2025, « gouvernance foncière autour du périmètre irrigué public de Djiratawa : entre diagnostic d'accès et conflits d'usage », *Géovision*, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, p. 80-89.
- LAVIGNE DELVILLE Philippe, 1998, *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*, France, 111 p. <https://ird.hal.science/ird-03655648>,
- LIBA Natali Kossoumna, TCHINDA Guy Augustin Kemtsop et YAMDJEU Augustin Wambo, 2006, *Implication paysanne, un moyen pour redynamiser le périmètre irrigué de Lagdo, Nord Cameroun*. PCSI - 4e Séminaire international et interdisciplinaire, 2006, Montpellier, France, ffcirad-00154282f, 11 p.
- MAMADOU MOUSTAPHA Ari, KIARI FOUGOU Hadiza, 2025, « Analyse des modes d'accès aux terres agricoles des personnes déplacées et réfugiées et des enjeux fonciers dans les communes riveraines de la Komadougou Yobe », *Revue de géographie du laboratoire Leidi*, N°33, UGB de Saint-Louis, Sénégal, p. 36-53.
- MAMANE MAHAMANE ABDOUL-KADER Moustapha, 2024, « Impacts de la pression foncière sur l'aménagement hydro-agricole dans la commune urbaine de Konni (Niger) », *Revue de Géographie de l'Université Abdou Moumouni*, Niamey, Niger, ffNNT : ff. fftel- 04760425ff, 294 p.
- MAHAMADOU Moussa dit Kalamou, 2014, *Impact de la dynamique foncière dans la lutte contre l'insécurité foncière et la pauvreté des femmes dans la région de Tahoua au Niger*. Thèse de doct, rat Université de Liège, Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique, 249 p.
- NEBIE Ousmane, 1996, « Le périmètre irrigué de la vallée du Kou (Burkina Faso). Limites d'une opération Terres Neuves », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 49(195), Institut Géographique de Reims, France, p. 273-296.
- NTAMPAKA Charles, 2008, *Gouvernance foncière en Afrique centrale*. Document de travail sur les régimes fonciers, 7, FAO, Rome, Italie, 65 p.
- TAPSOBA Abdoulaye, GERARD Françoise DARE William's, 2018, « Grands périmètres irrigués et résilience des paysans au Sahel », *Revue internationale des études du développement*, Vol 235 (3), Ouagadougou, Burkina Faso, p. 147-176.
- THOMAS Bierschenk et JEAN-PIERRE Olivier de Sandan, 1993, « Les courtiers locaux du développement », *Bulletin de l'Association Euro-Africaine pour l'Anthropologie du changement Social et du Développement (APAD)*, OpenEdition Journals, 5, p. 71-76.
- THOMAS Bierschenk et JEAN-PIERRE Olivier de Sandan, 1997, « ECRIS rapid collective inquiry for the identification of conflicts and strategic group », *Human Organization*, OpenEdition Journals, 56 (2), p. 238-244.